

- Le mot du Maire
- 3 Agenda
- **4** Vie de la commune

Affaires scolaires Travaux Bibliothèque Commission affaires sociales

11 Infos diverses

Vie économique Administratif Police municipal

- Associations
- 25 Municipalité
 Conseils municipaux



Le mot du Maire



Depuis plusieurs mois de nombreux travaux ont été réalisés sur les routes de notre commune. Le prochain chantier concernera l'aménagement de la place de l'église, il débutera courant décembre. Des perturbations temporaires sont à prévoir sur la Route Départementale 36.

Le projet de construction de la salle communale se déroule conformément au planning prévisionnel. Nous sommes aujourd'hui dans la phase de validation de l'APD (Avant-Projet Définitif). Pour rester dans l'enveloppe budgétaire fixée, il s'avère indispensable de challenger régulièrement le cabinet d'architectes Playtime.

La matérialisation des zones bleues place de la Mairie et place du Belvédère telle que présentée dans le précédent bulletin devrait être opérationnelle début 2018. La planification est en cours avec la contrainte de ne pas interférer avec les usagers et commerçants pendant la période précédant les fêtes de fin d'année.

Le 11 novembre approchant, je vous invite toutes et tous à la commémoration de l'armistice à 10h00 au monument aux morts.

Pour marquer l'entrée dans la période festive des fêtes de fin d'année, j'aurai le plaisir de vous retrouver le samedi 2 décembre lors de notre traditionnel Marché de Noël.

Marielle MOREL

Mairie de Chuzelles

Horaires d'ouverture : mardi et jeudi de 8h30 à 11h30 mercredi et vendredi de 15h45 à 18h45

Adresse : 1 place de la mairie 38200 CHUZELLES

Tel 04.74.57.90.97

Fax 04.74.57.43.08

Email: mairie@mairie-chuzelles.fr Site internet: www.mairie-chuzelles.fr

Responsable de publication : Marielle MOREL

Comité de rédaction :

Le secrétariat—Commission communication

Bulletin tiré à 900 exemplaires et distribué dans chaque foyer de Chuzelles

N° 133 - Dépôt légal octobre 2017

INFOS DIVERSES

LUDOMOBILE 2017/2018 10h—18h au Mille Club



Lundi 20 novembre
Lundi 8 janvier
Lundi 5 février
Lundi 12 mars
Lundi 14 mai



Manifestations communales et associatives

Novemb	ore			
Vendredi 10	Anniversaire bibliothèque	Municipalité	19h	Mairie
Samedi 11	Commémoration	Municipalité	10h	Monument aux Morts
Samedi 11	Exposition	Chuzelles Histoire et Patrimoine	9h-18h	Mille Club
Dimanche 12	Matinée saucissons	FNACA	9h-12h	Mille Club
Lundi 20	Ludomobile	Municipalité	10h-18h	Mille Club
Jeudi 23	Projection de film	Municipalité	18h30	Mille Club
Décemb	re			
Vendredi 1	Téléthon	AFR	17h	Mille Club
Samedi 2	Marché de Noël	Municipalité	17h	Centre Village
Samedi 2	Spectacle de Marionnettes	ACAC	18h30	Belvédère
Samedi 16	Goûter musical	Ecole de Musique		Mille Club
Janvier				
Lundi 8	Ludomobile	Municipalité	10h-18h	Mille Club
Mercredi 10	Vœux du Maire	Municipalité	18h30	Mille Club
Vendredi 19	Assemblée Générale	AFR	20h	Poletières
Dimanche 21	Assemblée Générale	St Vincent de Chuzelles	11h	Poletières
Dimanche 28	Loto	Sou des Ecoles	14h	Mille Club
Lundi 29	Don du Sang	EFS	16h-19h	Mille Club
Lundi 29	Assemblée Générale	ACAC	19h	Poletières
Février				
Lundi 5	Ludomobile	Municipalité	10h-18h	Mille Club
Samedi 10	Exposition	Chuzelles Histoire et Patrimoine	9h-18h	Mille Club
Dimanche 11	Matinée Sabodet	ACCA	9h-12h	Mille Club
Dimanche 18	Concours de Coinche	St Vincent Chuzelles	14h	Mille Club
Mars				
Lundi 19	Commémoration	Municipalité	19h	Monument aux Morts
Mercredi 21	Festival Humour	Municipalité	20h30	Mille Club
Samedi 24	Caramentran	Sou	10h	Mille Club
Dimanche 25	Matinée moules	ACAC	9h	Belvédère

Affaires scolaires et périscolaires

Rentrée scolaire

La rentrée des maternelles s'est parfaitement déroulée en présence de Judith CAZAUBON-ROSE la directrice, avec en fond sonore quelques pleurs des plus petits, vite remplacés par des rires. En primaire, les enfants ont été accueillis dans la cour par les enseignants et des élus. Le maire Marielle Morel a souhaité la bienvenue à toutes les personnes présentes, elle a présenté les travaux réalisés cet été dans l'école et a





rappelé la nouvelle organisation votée en conseil d'école (retour à la semaine des 4 jours et modification des horaires). Grâce à l'expérience acquise par les agents communaux suite à la mise en place des TAP, les enfants pourront bénéficier d'une "garderie améliorée" sous la responsabilité de la municipalité. Bonne rentrée donc aux 214 élèves de Chuzelles et à leurs enseignantes.

Professeurs 2017/2018

Classes	Effectifs	Enseignants	
PS	27	Mme CAZAUBON-ROSE et Mme TRUCHOT	
MS	30	Mme GIRAULT et Mme JULLIEN	
GS	27	Doriane MANGE	
СР	29	Maëlle FARGE	
CE1	23	Valérie VALLA-MURAD	
CE2	26	Stéphanie MESQUIDA	
CM1	30	Mme FERREIRA et Mme ORLYE	
CM2	23	Mme PLEYNET	



Une partie de l'équipe enseignante

Rappel des horaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h00 (accueil 8h20 et 13h20)

Périscolaire :

Garderie du matin à partir de 7h30

Garderie du soir à partir de 16h00 jusqu'à 18h30 (sauf vendredi 18h)

Contact: Dany JAMAIS 04 74 57 78 86

Inscriptions aux services périscolaires: http://chuzelles.issila.com

<u>Vie de la Commune</u>

Affaires scolaires et périscolaires

Travaux aux écoles :

De nombreux travaux au groupe scolaire ont été réalisés durant la période des congés d'été :

- Pose de panneaux insonorisant dans 3 classes
- Changement du carrelage dans une classe





Réalisation et installation par

Réalisation et installation par nos agents de meubles de rangement dans 3 classes

Le plus gros chantier a été la réfection totale de la cour de l'école maternelle avec l'élimination des bordures, décapage et pose d'enrobé puis nivellement de l'ensemble. La cour ainsi réaménagée complète la partie jeux enherbée

Conseil municipal d'enfants:

La commission école a un projet qui lui tient à cœur depuis longtemps : le conseil municipal d'enfants. Celui-ci a pour objectif d'initier nos petits à la citoyenneté et à la démocratie. Les jeunes conseillers travailleront ensemble autour de thématiques ou de projets dans le but d'améliorer la vie dans leur commune.

Nous faisons donc appel à la mobilisation de leurs ainés, et recherchons des Chuzellois adultes (pas forcément des parents) et des jeunes qui seraient chargés de participer à ce projet passionnant et intergénérationnel.

Alors n'hésitez pas à laisser vos coordonnées en mairie, nous vous recontacterons pour travailler ensemble à sa création.



Réception de rentrée

Lundi 18 septembre a eu lieu en mairie la traditionnelle réception de rentrée pour tous les acteurs de la vie scolaire et périscolaire chuzelloise : enseignants, personnel communal, élus, représentants de l'APE et du sou des écoles, DDEN...



Travaux



Travaux chemin de Boussole

ViennAgglo et la commune de Chuzelles ont entrepris des travaux d'aménagement sécuritaire sur un tronçon de la route de Boussole. En raison d'investissement financier conséquent, les travaux s'étaleront sur plusieurs exercices budgétaires.

Aménagements réalisés :

- Création d'une entrée d'agglomération (limitation de la vitesse à 50km/h)
- Elargissement de la structure de chaussée pour la création d'un cheminement piéton côté ouest,
- Création d'un îlot en entrée du chemin de Boussole depuis la RN7 pour réduire la vitesse
- Réalisation d'un plateau pour réduire la vitesse (limitation de la vitesse à 30km/h au niveau du plateau)





Travaux sur la RD123
Les fossés de la RD123 ont été curés par les services départementaux.

Travaux de la combe bleue :

Partie haute en enrobé, partie basse en bicouche.

Travaux Chapelle Sainte Maxime et aire de pique-nique

Pour préserver les abords de la Chapelle Sainte Maxime, les services technique de Chuzelles ont installé des rondins de bois ainsi qu'une barrière permettant lors des manifestations un accès aux véhicules sur le site.

Un parking extérieur de 5 places a été également prévu.

Aire de pique-nique : Suite à des dégradations, une nouvelle barrière à l'entrée de l'aire de pique-nique a été mise en place.



Aire pique-nique





Chapelle Ste Maxime

<u>Vie de la Commune</u>

Travaux

Travaux place de l'église

L'aménagement de la place de l'église commencera courant décembre.

D'ores et déjà des travaux d'éclairage public ont débuté pendant les vacances scolaires de Toussaint afin de limiter la gêne sur la circulation de la RD36.

Travaux d'assainissement - Viennagglo

Le zonage d'assainissement de la commune de Chuzelles préconisait l'extension du réseau d'eaux usées au lieu-dit « Le Rival ». Les travaux sous maîtrise d'ouvrage ViennAgglo ont nécessité la pose d'une canalisation 200 mm sur 810 mètres linéaires ainsi que la réalisation des branchements pour les futurs abonnés.

Afin de permettre aux riverains d'accéder à leurs habitations pendant la durée du chantier, une déviation a été réalisée par l'aménagement du chemin du Capot (déviation par Villette-de-Vienne).

Les travaux réalisés par le groupement RAMPA/ ROGER MARTIN et sous maîtrise d'œuvre SAFEGE sont terminés depuis 05 octobre 2017.



Travaux de l'Abereau - Rivière des 4 Vallées

Les travaux de protection contre les crues et les inondations de l'Abereau ont démarré au mois de juin et vont se poursuivre cet automne.

La première phase de travaux a consisté à terrasser le lit et les berges de l'Abereau afin de lui redonner une capacité hydraulique permettant de contenir les crues les plus fréquentes et ainsi limiter les inondations de la route des Serpaizières.

A compter du 30 octobre, les terrassements complémentaires reprendront sur la partie amont et les travaux de protection de berge par génie végétal (technique utilisant des végétaux vivants) seront réalisés sur tout le linéaire.

Les travaux vont consister en particulier à :

- Déplacer le poteau EDF
- Terrasser en amont du poteau EDF pour élargir le lit
- Traiter les descentes d'eaux au ruisseau
- Mettre en place une fascine de saule pour protéger la rive gauche
- Végétaliser les talus par une végétation arbustive adaptée
- Modeler la piste d'accès aux parcelles agricoles

Le Syndicat Rivières des 4 Vallées est à votre disposition pour vous apporter tout élément technique et informations complémentaires quant au déroulé de ce chantier.



Bibliothèque



Pour tous renseignements, s'adresser à la bibliothèque de Chuzelles :

bibliotheque@mairie-chuzelles.fr - 04 74 57 78 13

Bibliothèque



Soirée pyjama

La bibliothèque de Chuzelles a fait sa première soirée pyjama animation déclinée sur tout le réseau Trente et +, le 2 octobre.

16 enfants et autant d'adultes ont assisté à cette séance de lectures et comptines, suivi d'un goûter.



Atelier BD

La bibliothèque municipale de Chuzelles a eu le plaisir d'accueillir l'illustratrice ANA DESS pour un atelier BD sur le thème « Dessine ton 4 cases ».

Samedi 14 octobre de 9h à 16h30 un groupe de 8 jeunes a pu découvrir le monde de la BD et apprendre à en construire et dessiner. La pause de midi fut un moment convivial et ensoleillé avec un pique-nique partagé avec les adultes qui nous ont rejoints.

Tous ont pu apprécier les histoires très inventives imaginées et réalisées par les jeune



Un jeu d'enquête interactif « Qui a refroidi Lemaure ? »

Du 2 au 25 octobre les lecteurs ont pu mener une enquête interactive et numérique dans la bibliothèque, ainsi les détectives d'un jour ont pu trouver « Qui a refroidi Lemaure ? », au travers d'un parcours semé d'indices audio-visuels.

Ciné d'Or 2017/2018

1 film par mois les mardis au cinéma les Amphis 3,50 € la place Pour rire, s'évader et s'émouvoir

• Mardi 14 novembre 2017 : Les figures de l'ombre

Mardi 5 décembre 2017 : A bras ouverts
Mardi 9 janvier 2018 : Raid dingues
Mardi 6 février 2018 : Un sac de bille
Mardi 6 mars 2018 : Père fils thérapie

Mardi 3 avril 2018 : Il a déjà tes yeux
Mardi 8 mai 2018 : Un profil pour deux

Commission Affaires Sociales

Colis de Noël et repas des ainés

Comme toutes les années, le CCAS prévoit d'inviter les chuzellois de plus de 68 ans à un repas festif. Les personnes âgées d'au moins 75 ans auront la possibilité de choisir entre le repas et le panier gourmand. Le panier gourmand sera composé de terrines, d'un plat, de différentes douceurs et d'une bouteille de vin. Il sera distribué la semaine avant Noël aux chuzellois qui l'auront choisi.

Quand au repas il aura lieu le dimanche 11 mars 2018 au restaurant scolaire, et le menu sera à découvrir le moment venu !



Portage de livres

Depuis le mois de juin, un portage de livres s'est mis en place organisé par le CCAS et en lien avec la bibliothèque. Une équipe de 6 bénévoles propose tous les mois à des chuzellois ne pouvant pas se déplacer à la bibliothèque un prêt de livres. Un choix varié de livres standards, large vision, magasines... est fait par la bibliothèque, mais les personnes peuvent aussi faire des demandes spécifiques que la bibliothécaire essaie de satisfaire. Les livres sont prêtés pour un mois jusqu'au passage suivant, les jeudis après-midi. Actuellement 8 chuzellois bénéficient de ce service, permettant par un lien régulier et privilégié de rompre un peu la solitude...



Enquête à destination des jeunes

Comme nous vous l'avions annoncé la commission « affaires sociales » a élaboré un questionnaire destiné aux jeunes âgés de 13 à 23 ans et résidant sur la communes ; afin d'évaluer et de tenter de répondre au mieux à leurs attentes.

Le questionnaire est disponible en ligne via le lien suivant ou le QR code ci-contre :

https://goo.gl/forms/10xpCr296zQwYjbW2



Infos diverses

Vie Economique

Une première sur Chuzelles

Un commerce de proximité « La boulangerie DIGONNET » a été promue au Gault&Millau 2017, notamment pour la qualité de ses produits et de ses services (accueil clientèle).

Nous le félicitons vivement!





Nouvelle activité

La Grange des Yogis

Cours de Yoga pour tous à Chuzelles Marie-Agnès TABET : 06.11.95.12.28

Valérie ALLIBE: 06.34.49.54.95



Facebook : lagrangedesyogis - site internet : http://lagrangedesyogis - mèl : lagrangedesyogis@gmail.com

Adresse: 13 chemin de la Combe—38200 Chuzelles

Nouveau professionnel d'ici la fin de l'année 2017



Par arrêté de Mme le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, en date du 22 août 2017, Monsieur Matthieu MERCIER a été nommé titulaire d'un office nouvellement créé dans la commune de CHUZELLES (Isère).

En cette qualité, il a prêté serment à l'audience du tribunal de grande instance de Vienne, le 12 septembre 2017.

Le siège de cet office est : 1, rue de Vienne 38200 CHUZELLES matthieu.mercier@notaires.fr

Infos diverses

Elections

Français ou ressortissants communautaires

Nouvel habitant à Chuzelles : vous avez jusqu'au 31 décembre 2017 pour vous inscrire sur les listes électorales de la commune et ainsi pouvoir voter en 2018.

Le 31 décembre 2017 étant un dimanche, le secrétariat sera exceptionnellement ouvert le samedi 30 décembre de 9H à 11H00 pour recueillir vos demandes d'inscription.

Si vous avez déménagé à l'intérieur de la commune, si vous avez constaté une erreur sur votre carte électorale ou si vous ne recevez plus la propagande électorale... :

Pensez à mettre à jour votre inscription sur la liste électorale de la commune d'ici le 31 décembre 2017!

Pour cela présentez-vous au secrétariat de la mairie muni des pièces suivantes :



- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom
- Une pièce d'identité (carte Nationale d'identité ou passeport) en cours de validité ou périmée depuis moins d'un an

Pacte Civil de Solidarité

Où se pacser?

À partir du 1er novembre 2017, les couples désirant se pacser devront le faire dans leur commune de domicile ou devant un notaire (chez ce dernier, l'acte est payant mais il a un rôle de conseil, notamment pour les contrats de succession et testamentaires). Le passage du Pacs en mairie est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXIe siècle. L'objectif est d'alléger le travail des tribunaux et de simplifier les démarches des usagers.

Qu'est-ce que le Pacs?

Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe pour organiser leur vie commune. Les partenaires rédigent une convention et doivent ensuite la faire enregistrer. À travers elle, ils s'engagent à une aide matérielle et une assistance réciproque.

Rendez-vous en mairie

Pour se pacser à Chuzelles, il faudra prendre rendez-vous en mairie. Attention : le jour de l'enregistrement du Pacs, vous devez vous munir de toutes les pièces du dossier (renseignement en mairie). Si le dossier est incomplet, le Pacs ne pourra être enregistré et une nouvelle date devra être prise. L'enregistrement d'un Pacs dure entre 15 et 20 minutes.

En cas de dissolution

La mairie sera aussi chargée des éventuelles modifications et dissolutions des Pacs à compter du 1er novembre 2017. À noter que le Pacs peut être dissous conjointement ou par un seul des partenaires.

Infos diverses

Cimetières

RAPPEL: ENTRETIEN DES CONCESSIONS AU CIMETIÈRE

Pour rappel, il appartient à chaque concessionnaire d'assurer un entretien normal de sa concession afin de garantir la solidité des monuments érigés et leur propreté (article 30 du règlement du cimetière).

À défaut, une procédure de reprise de la concession par la commune peut être lancée.

Par soucis de bon ordre et de décence, la commune a procédé en lieu et place des concessionnaires concernés le nettoyage et l'entretien des monuments les plus dégradés.



Avant



Après

Des affichettes ont été disposées devant les concessions non entretenues et/ou dont les ayants-droits du concessionnaire initial ne sont pas connus des services de la mairie (cas des concessions anciennes).

Jobs d'été



Fabien RAOUANE et Arthur GRIMALDI

Comme chaque année, la commune a accueilli 4 nouveaux jeunes chuzellois :

- Fabien RAOUANE et Arthur GRIMALDI aux services techniques
- Marie RICHARD et Théo CHAMPION au secrétariat

afin d'aider les services techniques et le secrétariat dans leurs taches quotidiennes.

Merci pour leur implication.



Marie RICHARD

Festival Humour 2018

Le prochain festival d'humour aura lieu à Chuzelles

Le mercredi 21 mars 2018 à 20h30 au Mille Club

Nous aurons l'honneur d'accueillir M. Jean-Claude DUQUESNOIT

qui présentera son spectacle « persifle & signe »

Renseignements et billetterie sur le site de la MJC de Vienne





Carte Grise

Information aux usagers

Dématérialisation dans le traitement des dossiers d'immatriculation des véhicules et des permis de conduire

Dans le cadre de la modernisation et de la simplification administratives, depuis plusieurs semaines, il n'est plus nécessaire pour les usagers de se déplacer en préfecture ou sous-préfecture pour effectuer les démarches d'immatriculation de leurs véhicules ou celles relatives au permis de conduire.

Quatre téléprocédures relatives aux immatriculations sont d'ores et déjà disponibles sur https://immatriculation.ants.gouv.fr:

- «je souhaite refaire mon certificat d'immatriculation» (carte grise)
- «je souhaite changer mon adresse» sur ma carte grise
- «je souhaite déclarer la vente de mon véhicule»
- «je souhaite changer le titulaire du véhicule»

Les téléprocédures sont également disponibles pour les permis de conduire sur le site internet https://permisdeconduire.ants.gouv.fr pour les démarches suivantes :

- Inscription au permis de conduire pour passer les examens (première inscription ou nouvelle catégorie)
- Demande de fabrication d'un nouveau permis (sauf pour les demandes d'échange de permis de conduire étrangers ou de demandes de permis de conduire international pour lesquelles nous vous invitons à vous connecter au site internet http://www.isere.gouv.fr, pour de plus amples informations.)

Vous pouvez créer votre compte spécifique ANTS directement au cours de la démarche. Ce n'est pas nécessaire si vous avez déjà un compte certifié « France Connect » (identifiants impots.gouv.fr, ameli.fr ou idn.laposte.fr sont nécessaires)

L'usager conserve, jusqu'au 13 octobre inclus, la possibilité de se présenter aux guichets selon les modalités habituelles consultables sur le site internet de la préfecture : http://www.isere .gouv.fr, ou de faire un envoi postal.

ATTENTION, à compter du lundi 16 octobre, ces présentations aux guichets ou envoi postal ne seront plus possibles : seuls les dossiers transmis par la procédure dématérialisée seront instruits.

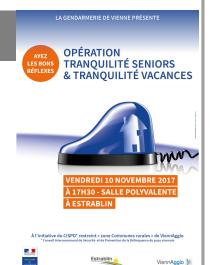
La préfecture traitera seulement jusqu'au 13 octobre inclus les dossiers reçus par voie postale ou déposés directement à la préfecture (« dépôt express »).

Police Municipale

Dans le cadre du plan d'action 2017 du CISPD restreint « communes rurales », la gendarmerie de Vienne interviendra pour une rencontre avec les habitants, le :

Vendredi 10 novembre 2017 à 17h30, en salle polyvalente d'Estrablin,

sur les opérations : « Tranquillité séniors » et « Tranquillité vacances ».







Gymnastique Volontaire Chuzelloise

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE CHUZELLOISE

Label Fédération EPGV Animateurs qualifiés

LA SANTE PAR LE SPORT : MARCHEZ, BOUGEZ !! REJOIGNEZ LA GV et CHOISISSEZ votre SPORT, vos HORAIRES

MARCHE RAPIDE, MARCHE NORDIQUE	Lundi soir - Jeudi matin		
GYM TONIQUE	Mardi matin		
GYM ADAPTE	Mardi matin		
BODYSCULPT	Jeudi matin		
BODYZEN	Mardi soir		
PILATES*	Lundi soir, Jeudi matin et soir		
ACTIVITES CARDIO	Lundi soir		
FITZEN	Lundi soir		
ZUMBA	Mardi soir - Mercredi soir		
KIDS DANCE (6 - 10 ans)	Mercredi fin AM		
MOVE DANCE (11 - 15 ans)	Mercredi fin AM		
RENFORCEMENT MUSCULAIRE	Mercredi soir		
STEP	Mardi soir		
GYM EQUILIBRE MÉMOIRE pour les Seniors	Mardi AM		

^{*} Cours Pilates du lundi soir et cours Renforcement musculaire du mercredi COMPLETS

Il reste encore des places dans toutes les autres activités et notamment

- Cours Kids Dance et Move Dance pour les enfants et Ados
- Cours de Gym Equilibre Mémoire destiné aux seniors (améliorer la mobilité, prévenir les chutes, travail de la Mémoire) –Participation financière CCAS.

Descriptif des cours et horaires disponibles sur notre site (voir ci-dessous)

Actualités:

- NOUVEAU : Une fois par mois cours de POUND le mardi de 19h25 à 20h15 Venez tester !
- La GV est partenaire du Téléthon et vous convie à participer au Marcheton organisé par sa section Marche le Samedi 2 décembre dans le cadre du marché de Noël (parcours de 2h − prêt de bâtons possible − prévoir lampes) − Vin Chaud ou soupe offert à l'arrivée. Participation 5€ au bénéfice du Téléthon.
- Toujours dans le cadre de son partenariat Téléthon, la GV se joint à l'ADMR, à la Chorale et au Foot pour vous proposer **soupes, vin chaud et gâteaux** lors du Marché de Noël.



Infos et contact : mail : <u>gvchuzelloise38200@yahoo.fr</u>

© 06 23 77 17 40 - 06 78 76 38 85 06 23 37 86 73 - 06 13 01 14 24

Site: www. gymvolontairechuzelloise.com

Arts et Loisirs à Gogo

Evènement Artistique

2018 à Chuzelles

STAGE AQUARELLE AVEC L'ARTISTE JOSE GIETKA*

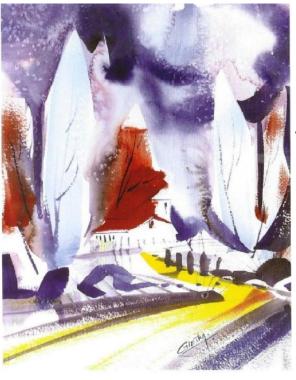
Préparez vos pinceaux!

L'association Arts & Loisirs à Gogo organise deux jours de stage d'aquarelle les samedi 2 et dimanche 3 juin 2018, salle du Mille Club.

Clôture des inscriptions : 31/03/2018

Amateurs ou confirmés,





vous êtes les bienvenus.

Modalité de stage et d'inscription disponibles sur le site http://www.artsetloisirsagogo.com

ou par e-mail : artsetloisirsagogo@free.fr

ou par téléphone au : 06 76 68 44 08

*découvrez l'artiste sur : http://www.gietka.be

17

Association des Artisans et Commerçant









Football Club de la Sevenne

Cela aurait pu être la cerise sur le gâteau



Le FC SEVENNE remporte pour la seconde année consécutive la coupe du groupement « Vallée du Rhône » à l'issu d'un match engagé et équilibré contre la valeureuse équipe de Villefontaine. Comme la saison dernière le FC SEVENNE s'imposait lors de la séance de tirs aux buts. Cela aurait pu être la cerise sur le gâteau mais ce ne fut que l'arbre qui cacha la forêt. En effet après une saison décevante l'équipe fanion en terminant 9ème dit au revoir à l'excellence et retournera avec une équipe rajeunie faire ses gammes en promotion d'excellence, juste un niveau au dessus de l'équipe

réserve qui malgré une saison difficile a assuré son maintien en 1^{ère} division lors de la dernière journée. Concernant le football d'animation (U6 à U13) outre les plateaux et les matches de championnat pour lesquels il n'y pas de classement pour ces catégories, c'est dans les tournois que nous avons porté haut les valeurs du FC SEVENNE :

Respect, Passion, Esprit d'équipe et Engagement

Pour la nouvelle saison 2017-2018, l'obtention du Label Jeunes de la FFF est notre principal objectif. Nous souhaitons que chacun(e) puisse continuer de pratiquer le football selon ses capacités.

Le FC SEVENNE a la volonté d'écrire aussi le foot au féminin. Lors de la saison 2016-2017 nous avons engagé pour la 1^{ère} fois une équipe 100% féminine en catégorie U13. L'engouement suscité a dépassé nos espérances et nous poursuivrons dans cette voie cette saison.

Pour suivre l'actualité du FCS venez nous rejoindre sur <u>www.fcsevenne.fr</u>, facebook ou sur notre chaine **Youtube**. Cette dernière, née en avril 2015, ne cesse de grandir depuis. Le cap des 100000 vues cumulées a été atteint tout début juillet!

pour tous renseignements n'hésitez pas à contacter les co-présidents:

Philippe MOREL: 06 03 07 61 39 ou Philippe COUDERCHER: 06 08 36 87 75

18 CHUZELLES' INFO Octobre 2017 - N°133

Association Familiale Rurale

Accompagnement scolaire:

L'activité « accompagnement scolaire » a repris début septembre avec un effectif du primaire à la classe de seconde en progression. Les intervenants, fidèles au rendez-vous, encadrent les enfants le mercredi après-midi de 16h à 18h, salle des Poletières avec l'objectif de leur donner « un petit coup de pouce » pour la compréhension et les aider à s'organiser. Toute personne désirant contribuer à cette action, même ponctuellement, sera la bienvenue.

Soirée code:

Cette soirée s'est déroulée dans la bonne humeur. Pendant les tests et en fin d'épreuve les participants ont pu bénéficier du professionnalisme de Yanic à travers ses conseils et ses explications. La soirée s'est terminée par le verre de l'amitié contribuant à libérer la parole, y compris des plus timides, sur ce sujet touchant au comportement et à la sécurité de chacun au quotidien. Bonne humeur et atmosphère détendue ont été propices à la qualité des échanges.

Téléthon:

L'AFR, en partenariat avec la GV, la Chorale de Chuzelles et le F. C. de la Sévenne, renouvelle son action en faveur du Téléthon lors du marché de Noël le 2 Décembre à Chuzelles et du concert de Noël à Seyssuel le 9 Décembre. Dans les jours qui suivent, vous en connaîtrez plus amplement les détails.



Ci-dessus les participants à la réunion de préparation des manifestations Téléthon Enfin, dès que vous aurez votre nouvel agenda 2018, notez la date de notre Assemblée Générale :

Vendredi 19 Janvier 2018 à 20h30, salle des Poletières.



20

Centre Mille Loisirs

Renseignements et inscriptions en ligne (centre de loisirs et théâtre) voir : http://centremilleloisirs.fr

Vous trouverez, dans la rubrique « Comment s'inscrire », dossier d'inscription, tarifs, programmes, liste des équipements nécessaires à votre (vos) enfant(s)

Agréé PMI et Jeunesse et Sport, il s'adresse aux enfants de 3 à 13 ans, aux jeunes de 13 à 17 ans et accueille des enfants porteurs d'un handicap. L'accueil d'enfant nécessite le respect de normes strictes de qualité et de sécurité. Des effectifs a respecter suivant certains critères (animateurs professionnels, locaux).

L'équipe des animateurs accompagne le développement physique, intellectuel, moral et civique de chaque enfant et de chaque adolescent. A travers les **activités au centre**, **stages sportifs** à la semaine, **camps hiver** et **été**, elle fait accéder tous les enfants et adolescents du territoire de la Sévenne à des loisirs de qualité.

Le personnel diplômé (éducateurs sportifs, BAFA, BAFD, BPJEPS) a élaboré un projet éducatif et pédagogique s'appuyant sur des valeurs fondatrices tels que laïcité, égalité des droits, respect de l'individu.

Les communes de Luzinay, Chuzelles, Villette-de-Vienne, Serpaize et Seyssuel participent aux financements des locaux, à l'entretien des bâtiments et attribuent des subventions pour les enfants inscrits au centre de loisirs

La caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Isère finance le centre par des prestations de service.

Ces différents partenaires de qualité, sont des acteurs incontournables dans le montage de nos projets, et un accompagnement moral et financière pour la structure. Nous tenons à la remercier.

Centre 1000 loisirs, c'est aussi du théâtre. Cette activité extra-scolaire s'adresse aux enfants, adolescents, jeunes et adultes, animée par Nicolas Crespin, intervenant professionnel. Le théâtre est découverte et d'exploration un moyen de de soi-même et autres.

Cette passion, que je souhaite partager avec toute personne curieuse ou sensible à cet art, ouvre différents chemins que j'aime parcourir durant une saison d'atelier théâtre.

Ateliers enfants et ados :

À Chuzelles, le mardi et Jeudi, à Luzinay le mercredi, et les pour les adultes les participants se retrouvent deux vendredis par mois, de 20h00 à 22h30 à la salle des Diablotins de à Luzinay.

CHUZELLES' INFO Octobre 2017 - N°133



Ecole de Musique

L'Ecole de Musique de Seyssuel Chuzelles (EMSC)a repris ses activités dès le lundi 25 septembre 2017, avec cette année 102 élèves et 11 professeurs encadrés par Henri GENSBURGER, Directeur !

De l'initiation à la formation musicale, l'EMSC propose une progression ludique dans l'apprentissage de la musique : Les ateliers chants-percussions sont conçues pour les plus petits, dès 4 ans afin de leur permettre de s'exprimer par la musique ; les classes découvertes permettent aux enfants du CP de se familiariser avec les différents instruments ; dès le CE1, les élèves peuvent débuter le cycle de formation musicale qui se déroulent en 4 années et qui intègre au fur et à mesure l'apprentissage de l'instrument et la pratique de la musique en groupe.

L'EMSC propose également des approches musicales différentes lors des "semaines banalisées" où les cours traditionnels sont remplacés par des découvertes et ateliers originaux tels que sonorisation, loop station, boomwhackers, musique cubaine... la prochaine se déroulera du 18 au 22 décembre 2017!

L'école de musique est une association amenée à renouveler son bureau, lors de l'assemblée générale annuelle; cette année, elle se tiendra **le jeudi 16 novembre 2017** à 20h à Seyssuel (salle des patanes). Il est à souligner l'implication bénévole des membres du bureau et de sa présidente Murielle GAVIOT-BLANC. Sans cette participation active, le fonctionnement de l'école serait mis à mal, c'est pourquoi nous faisons un appel à toutes les énergies prêtes à contribuer aux projets de l'école!

N'hésitez pas à nous contacter, pour vous faire connaître : ecolemusiqueseychu@gmail.com.

Et notez, dès à présent, les premiers rendez-vous musicaux que vous propose l'école de musique :

- le 16 décembre 2017, le goûter de Noël aura lieu à Chuzelles, salle du Mille Club
- le 17 mars 2018, le concert de printemps se jouera à l'Atrium de Seyssuel
- le 22 juin 2018, ce concert clôturera la fin d'année aux milles club de Chuzelles

Musicalement vôtre!



Don du Sang

La dernière collecte de l'année au village a encore été un rendez-vous réussi entre les généreux donateurs et l'EFS. Ce sont plus de cinquante personnes et quelques "nouveaux donneurs" qui se sont présentés entre 16 et 19h00. Après le moment courageux du prélèvement, a suivi l'instant détente de la collation!

Cette fois ci, après la salade piémontaise, le pâté de campagne et un fromage blanc, il y avait même le choix du dessert : tarte au citron meringuée ou fondant au marron.

Alors si vous souhaitez allier le plaisir de donner à celui de recevoir, notez les prochaines dates de collecte au mille-club de Chuzelles :

- lundi 29 janvier 2018
- Le 4 juin 2018

Soyez nombreux aux rendez vous!!

CHUZELLES' INFO



Sou des écoles



Composition du bureau du SOU DES **ECOLES**

Rémi DUMOUT Guillaume Gregory DHERS Trésorier-adjoint **TISSEYRE** Vice-Président TRESORIER





souecoles.chuzelles@free.fr

https://www.facebook.com/groups/sou.ecoles.chuzelles/



Association des Parents d'élèves

Juillet 2017

- Suite au décret "Blanquer" paru le 28/06 et relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire, un Conseil d'Ecole Extraordinaire s'est tenu le 03/07 à la
- ·L'APE a organisé (à la kermesse et dans l'urgence) une collecte des avis des parents afin de connaître leur positionnement sur les rythmes scolaires. La décision tombe mijuillet : L'école de Chuzelles repassera à 4 jours d'école par semaine avec des horaires

Septembre 2017

- · Bienvenue aux 27 nouveaux enfants de Petite Section qui rejoignent l'école, ainsi qu'à toutes les nouvelles familles qui ont rejoint notre village! Portant ainsi l'effectif totale de l'école élémentaire à 215 élèves.
- ·21 septembre 2017 : Assemblée générale de notre association. Merci à tous ceux qui nous ont fait le plaisir de partager le bilan de l'année écoulée et aux nouvelles recrues de l'APE!

Octobre 2017

- ·L'APE a désormais sa page Facebook! N'hésitez pas à nous suivre sur APE Chuzelles.
- ·L'APE a présenté une liste de parents d'élèves (8 titulaires et 8 suppléants) pour les élections de représentants de parents. Merci à tous ceux qui ont participé à cette élection qui montre à l'académie l'implication des parents de Chuzelles.

Et demain?

- ·Les représentants élus participeront aux 3 conseils d'école (prévus les 07/11, 01/03 et 11/06) : ils feront remonter vos questions ou difficultés et seront sensibles à la mise en oeuvre des nouveaux programmes scolaires,
- ·L'APE vous attend nombreuses et nombreux au marché de Noël où vous pourrez déguster de délicieuses huitres fraichement arrivées de Marennes d'Oléron.
- · Joyeuses fêtes de fin d'année à tous les enfants (et leurs parents!)

Pour nous contacter: apechuzelles@gmail.com ou via Facebook!



ACCA

Un Dimanche à la CHASSE

Le dimanche 15 octobre s'est déroulée la 3eme édition nationale d'un dimanche à la chasse.

L'ACCA (Association de Chasse Communale Agréée) a de nouveau participé à cette manifestation pour la 3eme année consécutive. Pas moins de 22 non chasseurs (dont 2 dames) sont venus partager et apprendre notre passion.

- A 7h Rdv à la cabane de chasse. Le réveil, un peu dur pour certains, a été compensé par l'accueil chaleureux des chasseurs avec le café et les croissants.
- A 8h présentation des divers modes de chasse, réglementation générale, biotope de la commune et déroulement de la journée par le Président.
- A 9h30 après tirage des postes de chasse et des binômes (1 chasseur /1 invité) un rappel pour tous des règles de sécurité et consignes de tir pour la battue (choix fait par la société pour cette journée).
- A 13h fin de battue et retour à la cabane pour le bilan : 1 brocard et 2 sangliers !

Tous les invités n'ont pas eu la chance de voir le gibier mais tous ont pu entendre les belles menées de nos chiens courants.

Pendant que les non-chasseurs assistaient au dépouillage des animaux tués, d'autres chasseurs finissaient de préparer le repas pour tous

Encore un grand moment de convivialité et de partage de la nature pour tous... Comment ne pas se donner à nouveau RDV l'année prochaine ?

Alors, n'oubliez pas de vous inscrire et en attendant, nous vous attendons pour le marché de Noël sur notre stand.

PS: vous pouvez faire vos remarques et impressions relatives à cette journée sur le site de la FDCI (Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère).





Chorale

Comme chaque année, la chorale a repris ses répétitions le 14 septembre pour la préparation de son programme 2017/2018, en accueillant de nouveaux choristes. Il n'est pas trop tard, Venez grossir notre contingent de choristes!

Nos manifestations pour fin 2017

Dimanche 26 novembre : Repas de fin d'année au Mille Club. Venez nous rejoindre.

Samedi 2 décembre : Marché de Noël et TELETHON à Chuzelles, nous tiendrons la buvette avec les autres associations du TELETHON : vente de boissons (vin chaud) et gâteaux, crêpes, et soupes.



Samedi 9 Décembre : Concert de Noël à L'Atrium de Seyssuel : nous tiendrons la buvette avec les autres associations du TELETHON Chuzelles (vente de boissons, crêpes et gâteaux)

Depuis la rentrée nous préparons activement notre » Concert du 40ème Anniversaire » pour le Vendredi 23 mars 2018, avec des chants nouveaux et une rétrospective des meilleurs chants de la chorale depuis sa création. Après le pot de l'amitié, nous animerons un bal folk pour finir notre soirée. Un DVD Souvenir du Concert du 40ème Anniversaire sera enregistré ainsi qu'un « Best off » des meilleurs concerts des 10 dernières années réalisés.

Quel bonheur de chanter tous ensemble!

Venez nous rejoindre aux répétitions tous les jeudis à 20h à la salle des Poletières de Chuzelles

Site de la Chorale : http://www.lacledeschantschuzelles.com

CHUZELLES' INFO

Chuzelles Histoire et Patrimoine

Rappel : Journée européenne du patrimoine du 16 septembre avec ouverture de la Chapelle Saint-Maxime et présentation de l'exposition « Le pisé – le bâti en Dauphiné ».

Le thème de l'exposition a attiré un très grand nombre de visiteurs. Le cahier N°23, dont des recherches et la conception ont été effectuées par Renaud ZIMMERMANN, était présenté au public. Ce cahier est disponible dans l'attente du prochain, toujours sur le pisé, avec Dédé CORDIER.



Les constructions « écologiques » en pisé de terre utilisaient les matériaux sur place d'une granulométrie intermédiaire entre le sable et l'argile (limon). Le mot pisé vient du latin « pinsare » qui signifie piler et tasser la terre. Un mur en pisé doit avoir **de bonnes bottes** c'est-à-dire un mur de soubassement de 30 à 50 cm audessus du sol, en maçonnerie de pierres jointoyées à la chaux. Il lui faut également **un bon chapeau** c'est-à-dire une couvertine en tuiles. Il doit toujours respirer, c'est-à-dire pas d'enduit au ciment, mais revêtu d'un enduit taloché fin à la chaux. Préservez-les!

Calendrier:

- Samedi 11 novembre 2017, Centenaire de la Guerre 1914-1918, exposition de 10h à 17h au Mille-Club de Chuzelles, sur le thème : "Conflit aux Dardanelles- l'Armée française en Orient". P
 Présentation des cartes postales du Monument aux Morts et de divers cahiers.
- Vendredi 12 janvier 2018, Assemblée Générale à 19h à la salle des Poletières.
- Samedi 10 février 2018, Artisanat rural-Fabrication de paniers (sur inscriptions).

L'association remercie la Municipalité, ses membres et toutes les personnes qui lui apportent aide et soutien dans ses différentes actions.

Jean – Yves Bourguignon : Président de l'association Chuzelles Histoire et Patrimoine.

Retrouvez-nous sur notre site : http://www.chuzelleshistoirepatrimoine.com

CHUZELLES' INFO Octobre 2017 - N°133

Municipalité

Extrait de compte-rendu du conseil municipal du 6.7.17

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

<u>PRESENTS</u>: Mme MOREL Marielle, Maire, M. PELAGOR-DUMOUT, MT. ODRAT, H. JANIN, D. MEZY, A. GRANADOS, I. MAURIN, F. VALOT, A. GODET (arrivée à 19h06), H. FANJAT, M. DELORME, P. ALLARD, N. HYVERNAT, G. GONIN.

EXCUSÉ(S): D. BUTHION (a donné pouvoir à F. VALOT), A. GRES (a donné pouvoir à M. PELAGOR-DUMOUT), M. PESENTI (a donné pouvoir à MT. ODRAT), J. SOULIER (a donné pouvoir à N. HYVERNAT jusqu'à son arrivée à 20H05)

SECRETAIRE: M. DELORME

D30 : DEMISSION DU 3^{ÈME} ADJOINT ET VACANCE DU POSTE

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que pour des raisons professionnelles Monsieur Didier MEZY a présenté sa démission de ses fonctions de 3^{ème} adjoint au Maire à Madame le Sous-Préfet de l'arrondissement de Vienne, qui l'a acceptée le 16 mai 2017. M. Didier MEZY conserve son mandat de conseiller municipal.

Madame le Maire propose au conseil municipal de maintenir le nombre des adjoints au Maire à 4 et de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint qui occupera le rang de $4^{\rm eme}$ adjoint.

Monsieur Michel DELORME ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le premier tour de scrutin (par 16 voix pour et 2 bulletins blancs), a été élu 4^{ème} Adjoint au Maire et est immédiatement installé.

Le tableau du conseil municipal sera modifié en conséquence.

<u>D31</u>: DECLARATION DE PROJET D'INTERET GENERAL EMPORTANT MISE EN COMPTABILITE DU PLU

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'afin d'autoriser la construction de la salle d'animation culturelle, festive et sportive, a dû être engagée, par délibération du conseil municipal en date du 29 juin 2016, une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 20 mars 2013.

En effet, le terrain retenu pour l'implantation de cet équipement à l'issue de la concertation, se situe dans une zone classée « agricole » au PLU. Compte tenu du classement de la zone, des adaptations ont été apportées au PLU pour permettre le projet.

Elles portent sur :

- la création d'une zone Uae spécifique au projet avec une adaptation du règlement,
- la suppression de l'emplacement réservé sur le chemin du Riollet dont l'emprise avait déjà été acquise par la commune,
- l'introduction d'une nouvelle Orientation d'Aménagement et de Programmation « OAP Les Blanchonnières » garantissant le programme attendu, le bon fonctionnement du site et l'intégration paysagère du projet.

Une consultation de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Auvergne-Rhône-Alpes a été effectuée. Dans sa décision du 20 mars 2017, la MRAE indiquait que la mise en compatibilité du PLU de Chuzelles n'était pas soumise à évaluation environnementale ;

Une réunion d'examen conjoint de l'Etat, de la commune et des personnes publiques associées a été organisée le 29 mars 2017. Tous les avis émis sont favorables ; certains sont assortis de remarques mineures :

- Le Conseil Départemental demande à être associé aux études techniques relatives à l'accès à l'équipement depuis la RD36.
- La Direction Départementale des Territoires propose de rappeler dans le règlement écrit la présence du risque torrentiel (T3) situé en limite de la zone Uae.
- ViennAgglo propose de supprimer la distance d'implantation de 3

mètres par rapport aux limites séparatives et de rajouter dans le règlement en article 13, que les aires de stationnement doivent rester perméables.

Un dossier comprenant la déclaration de projet et la mise en compatibilité du PLU a été soumis à enquête publique du 26 avril au 30 mai 2017.

À l'issue de l'enquête, Mme GUYARD-BOUTEILLER Florence, désignée par le tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur, a rendu son rapport et ses conclusions et a émis un avis favorable sans réserve.

Madame le Maire indique que suite à cette enquête publique, l'intérêt général du projet est conforté par les observations recueillies du public et que la mise en compatibilité du PLU, conséquence de la déclaration de projet, peut être validée en prenant en compte l'ensemble des remarques règlementaires mineures des personnes publiques associées.

En dehors de la procédure relative à l'adaptation du PLU, Madame le Maire indique que le travail technique doit se poursuivre sur ce projet notamment les études techniques acoustiques et la question de la liaison avec les voiries existantes (voitures, modes doux) qui est à affiner plus précisément avec la commune, les riverains, les représentants de la Communauté d'Agglomération et du Département.

LE CONSEIL MUNICIPAL:

- Adopte la déclaration de projet de salle d'animation culturelle, festive et sportive considérant que le projet de salle d'animation culturelle, festive et sportive répond à un besoin de la population ;
- Dit que cette déclaration de projet emporte approbation des nouvelles dispositions du PLU.

<u>D32</u>: POUVOIR AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE L'ACTE NOTA-RIE RELATIF A L'ACQUISITION DU TERRAIN POUR LA CONSTRUC-TION DE LA SALLE D'ANIMATION CULTURELLE, FESTIVE ET SPOR-TIVE

Madame le Maire rappelle aux membres présents qu'une promesse de vente est intervenue le 31 août 2016 entre la commune et M. MARTIN Claude, propriétaire de la parcelle de terrain A 3374, pour l'acquisition de 7000 m² en vue du projet de construction de la salle d'animation culturelle, festive et sportive. Toutes les démarches préalables à la signature de l'acte authentique sont à présent réalisées.

Le coût de l'opération se décompose comme suit :

- Prix d'acquisition : 115 000 €
 Frais d'acquisition : 2 900 €
- Indemnité d'éviction due au preneur : 5 516 €
- Indemnité pour pertes d'aides à caractère économique : 567 €

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour donner tout pouvoir à Madame le Maire pour la signature de l'acte et pour effectuer toutes les démarches administratives et comptables relatives à cette opération.

Avis favorable par 15 voix pour et 3 abstentions (H. FANJAT, N. HYVERNAT et J. SOULIER)

D33: INDEMNITES POUR PERTE DE RECOLTE

Madame le Maire informe les membres présents que dans le cadre de la construction de la future salle d'animation culturelle, festive et sportive, des opérations de sondage ont dû être réalisées dans la parcelle de terrain support de la construction.

L'exploitant a sollicité une demande de dédommagement pour perte de récolte. Un métré en présence de l'exploitant, d'un élu et du policier municipal a été réalisé.

Le calcul du préjudice a été réalisé d'un commun accord : le montant s'élève à 17.49 \in .

Avis favorable par 15 voix pour et 3 abstentions (H. FANJAT, N. HYVERNAT et J. SOULIER)

Municipalité

Suite:

NOIS ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE CON-DRIEU : APPROBATION DU PERIMETRE ET DE LA CATEGORIE DU NOUVEL ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE ISSU DE **LA FUSION**

La fusion de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (ViennAgglo) et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu (CCRC) fait l'objet actuellement d'une démarche volontaire des deux communautés.

Au cours des mois de février et mars 2017, les communes membres de la CCRC et le conseil communautaire de ViennAgglo ont délibéré favorablement pour la création d'une nouvelle communauté d'agglomération issue de la fusion des deux communautés. Suite à ces initiatives, un arrêté inter -préfectoral de projet de périmètre a été pris le 24 avril 2017 par les préfets du Rhône et de l'Isère.

Dans cet arrêté, sont mentionnés :

le périmètre projeté : la liste des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés par la fusion ainsi que la liste des 29 communes membres des EPCI appelés à fusionner.

la catégorie de l'EPCI à fiscalité propre envisagée à l'issue de la fusion (communauté d'agglomération)

ainsi que le projet de statuts de la future intercommunalité.

Il est à noter que ce projet de statuts reprend simplement les compétences de chacun des territoires sans préjuger des compétences optionnelles et facultatives que les 29 communes ont souhaité prendre ensemble dans le cadre de la nouvelle intercommunalité, le débat sur les compétences du futur EPCI ayant eu lieu au sein du bureau intercommunautaire après le projet d'arrêté de fusion. Un projet de statuts de la future communauté d'agglomération sera proposé pour approbation aux conseillers municipaux dans une délibération spécifique.

Ce projet de périmètre est également accompagné :

d'un rapport explicatif présentant les motifs de la fusion, la procédure mise en œuvre et les conséquences principales en termes de compétence transférée,

et d'une étude d'impact budgétaire et fiscal. Cette étude comporte un état de la situation budgétaire, financière et fiscale des EPCI et des communes concernés par la fusion ainsi qu'une estimation de la situation résultant de la fusion.

L'arrêté inter-préfectoral de projet de périmètre en date du 24 avril 2017 Echalas a été notifié à la commune le 27 avril 2017.et aux autres communes incluses dans le projet de périmètre.

Conformément à l'article L 5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), chaque commune dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification pour se prononcer :

sur le projet de périmètre, la catégorie, et les statuts du nouvel EPCI.

A défaut de délibération dans ce délai, l'avis de la commune est réputé favorable.

Parallèlement, ce projet est soumis pour avis aux conseils communautaires de ViennAgglo et de la CCRC qui disposent également d'un délai de 3 mois pour délibérer.

Dans un deuxième temps, le projet de périmètre, accompagné de ses annexes et des délibérations des communes et des EPCI concernés, sera notifié aux commissions départementales de la coopération intercommunale compétentes (CDCI) réunies en formation interdépartementale (délai de deux mois pour rendre un avis).

Ainsi, la fusion pourra être décidée par arrêté inter-préfectoral, pour une création au $\mathbf{1}^{\text{er}}$ janvier 2018 de la nouvelle communauté d'agglomération, s'il y a accord de la majorité qualifiée des conseils municipaux de toutes les communes incluses dans le projet de périmètre (soit 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population totale ou la moitié

D34: FUSION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS VIEN- des conseils représentant 2/3 de la population totale). Il faut également que cette majorité comprenne au moins 1/3 des conseils municipaux des communes de chacun des groupements qui fusionnent. Enfin, l'avis de la CDCI est obligatoire dans le cadre de la procédure.

> Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le regroupement de ViennAgglo et de la CCRC est cohérent. Ces deux intercommunalités sont situées dans la même aire urbaine, la même zone d'emploi et le même bassin de vie selon les définitions de l'INSEE. Cette fusion a par ailleurs du sens en termes de transports, de tourisme, d'économie, d'environnement

> La future intercommunalité formera un EPCI relevant de la catégorie des communautés d'agglomération et regroupera 29 communes et environ 89 000 habitants.

> Aujourd'hui, il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur le projet de périmètre et sur la catégorie du nouvel EPCI issu de la fusion de ViennAgglo et de la CCRC.

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour,

- Approuver le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI) issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (ViennAgglo) et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu (CCRC) fixé dans l'arrêté interpréfectoral n°3822017-04-24-002 du 24 avril 2017.

Le projet de périmètre de la nouvelle intercommunalité est constitué des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes suivants :

Villette de Vienne

ViennAgglo:

Chasse sur Rhône Pont-Evêque Chonas l'Amballan Reventin-Vaugris Chuzelles Saint Romain en Gal Saint Sorlin de Vienne **Estrablin** Eyzin- Pinet Septème Jardin Serpaize Les Côtes d'Arey Seyssuel Luzinay Vienne

CCRC:

Moidieu-Détourbe

Ampuis Saint Cyr sur le Rhône Condrieu Saint Romain en Gier Sainte Colombe Les Haies Trèves Loire sur Rhône **Tupin et Semons**

Longes

- Approuver la catégorie du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de ViennAgglo et de la CCRC qui relèvera de la catégorie des communautés d'agglomération à la date du 1^{er} janvier 2018.
- Préciser que la présente délibération sera notifiée au Président de l'EPCI dont relève la commune ainsi qu'au Préfet du Département.

Avis favorable à l'unanimité

D35: FUSION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS VIENNOIS ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA **REGION DE CONDRIEU: APPROBATION DU PROJET DE STATUTS** DU NOUVEL ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTER-**COMMUNALE ISSU DE LA FUSION**

Suite à l'arrêté inter-préfectoral du 24 avril 2017 portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI) issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (ViennAgglo) et de la Communauté de Communes de la Région de



Suite:

Condrieu (CCRC) et conformément à l'article L 5211-41-3 du Code Général D38 : SEDI : ECLAIRAGE PUBLIC : RENOVATION DES SUPPORTS des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté pour se prononcer sur les statuts du nouvel EPCI.

À défaut de délibération dans ce délai, l'avis de la commune est réputé favorable.

Parallèlement, ce projet est soumis pour avis aux conseils communautaires de ViennAgglo et de la CCRC qui disposent également d'un délai de 3 mois pour délibérer.

Dans un premier temps, un projet de statuts a été élaboré par les services • de l'Etat et a été intégré dans l'arrêté de projet de périmètre. Ce projet fixe les compétences obligatoires de la nouvelle communauté et indique les compétences optionnelles et facultatives de chaque communauté sans envisager une extension de ces compétences sur l'ensemble du périmètre du futur EPCI.

Après la notification de l'arrêté de projet de périmètre, les maires des 29 communes concernées par le projet de fusion ont engagé une réflexion sur les compétences optionnelles et facultatives qu'il convient de donner à la nouvelle communauté d'agglomération. La proposition qui en résulte consiste à doter le nouvel EPCI, sur l'ensemble de son périmètre, des compétences optionnelles et facultatives précédemment exercées par ViennAgglo et par la CCRC. C'est le sens du projet de statuts soumis, ce jour, à l'approbation du conseil municipal et annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour :

- Approuver les statuts du futur établissement public de coopération intercommunale (EPCI) issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (ViennAgglo) et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu (CCRC), tels que joints à la présente délibération.
- Préciser que la présente délibération sera notifiée au Président de l'EPCI dont relève la commune ainsi qu'au Préfet du Département.

Avis favorable à l'unanimité

D36: INDEMNITE DES ELUS: PRISE D'ACTE DES DECRETS PPCR MODIFIANT L'INDICE TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TER-**RITORIALE**

La mise en œuvre des différentes réformes des échelles de rémunération des fonctionnaires notamment celle dite « PPCR » (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) a un effet indirect sur le calcul des indemnités des élus.

En effet ces dernières sont calculées en pourcentage d'un indice brut, or, cet indice brut a évolué et évoluera encore en suivant le calendrier des réformes prévu jusqu'en 2020.

La délibération n° 2014-018 du 9 avril 2014 doit en ce sens être révisée avec la substitution de la mention « indice brut 1015 » par « indice terminal de la fonction publique territoriale.

Avis favorable à l'unanimité

D37: REGULARISATION FONCIERE CHEMIN DES RIVOIRES COM-PLEMENT A LA DELIBERATION N°13 DU 15 FEVRIER 2017

En complément à la délibération n°13 du 15 février 2017, le conseil municipal est appelé à délibérer pour :

- l'échange de la parcelle communale A 3715 d'une surface de 95 m² au profit de Madame BONNET Marie,
- l'attribution à titre de contre-échange des parcelles cadastrées A 3706 Avis favorable à l'unanimité pour 03 a 00 ca, 3704 pour 03 a 01 ca et 3711 pour 38 ca,
- le déclassement et la désaffectation du domaine public,
- l'échange sans soulte.

Avis favorable à l'unanimité

Trois supports d'éclairage public en bois situés rue des Martinières et sur la RD123a étant détériorés, il s'avère nécessaire de les remplacer.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le SEDI. Le prix de revient prévisionnel de l'opération s'élève à 3561 € TTC.

Le financement proposé est le suivant :

- Prix de revient prévisionnel TTC : 3561 €
- Montant total des financements externes : 1605 €
- Participation prévisionnelle de la commune : 1956 € (dont 111 € de participation aux frais d'acte du SEDI).

Il est demandé au conseil municipal de :

- prendre acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération tels qu'exposés ci-dessus,
- autoriser Madame le Maire à signer la convention et tout document relatif à cette opération et de manière générale à faire le nécessaire.

Avis favorable à l'unanimité

D39: SEDI: ECLAIRAGE PUBLIC: ENFOUISSEMENT DES RESEAUX **RUE DE BOIRON**

Dans le cadre du projet de réaménagement de la rue de Boiron sous maîtrise d'ouvrage de ViennAgglo, il est prévu de procéder à l'enfouissement des réseaux électriques basse tension, téléphoniques et d'éclairage public sur la longueur de la rue soit environ 200 mètres linéaires. Les travaux comprennent la dépose des supports existants

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le SEDI.

Pour les travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, le prix de revient prévisionnel de l'opération s'élève à 60 014 € TTC.

Le financement proposé est le suivant :

- Prix de revient prévisionnel TTC : 60 014 €
- Montant total des financements externes : 49 916 €
- Participation prévisionnelle de la commune : 10 098 € (dont 572 € de participation aux frais d'acte du SEDI).

Pour les travaux sur le réseau téléphonique, le prix de revient prévisionnel de l'opération s'élève à 18 969 € TTC.

- Le financement proposé est le suivant :
- Prix de revient prévisionnel TTC : 18 969 €
- Montant total des financements externes : 0 €
- Participation prévisionnelle de la commune : 18 969 € (dont 903 € de participation aux frais d'acte du SEDI).

Il est demandé au conseil municipal de :

- prendre acte des avant-projets de travaux et des deux plans de financement initiaux de l'opération tels qu'exposés ci-dessus, étant précisé qu'ils seront à nouveau présentés après études et avant tout démarrage de travaux,
- Prendre acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour les deux avant-projets,
- autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération et de manière générale à faire le nécessaire.

<u>Municipalité</u>

Suite:

D40: SEDI, ECLAIRAGE PUBLIC: INSTALLATION DU MATERIEL D'ECLAIRAGE RUE DE BOIRON

Dans le cadre du projet de réaménagement de la rue de Boiron sous maîtrise d'ouvrage de ViennAgglo et de l'enfouissement des réseaux, il sera nécessaire d'équiper la rue de Boiron de matériel d'éclairage (supports, luminaires, lampes, armoires de commandes,...).

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le SEDI.

Le prix de revient prévisionnel de l'opération s'élève à 15 029 € TTC.

Il est demandé au conseil municipal de :

- Prendre acte de l'avant-projet de travaux et du plan de financement prévisionnel de l'opération tels qu'exposés ci-dessus,
- Prendre acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI,
- Autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération et de manière générale à faire le nécessaire.

Avis favorable à l'unanimité

D41: SEDI: ECLAIRAGE PUBLIC: EXTENSION DU RESEAU RD123A

Dans le cadre de la première phase de travaux d'aménagements sécuritaires de voirie prévus au droit du carrefour de la RD123a et de la rue de Boiron, il convient de procéder à une extension du réseau d'éclairage public sur ce secteur.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le SEDI.

réseau d'éclairage public sur ce secteur. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le SEDI.

Le prix de revient prévisionnel de l'opération s'élève à 4 638 € TTC.

Il est demandé au conseil municipal de :

- Prendre acte de l'avant-projet de travaux et du plan de financement prévisionnel de l'opération tels qu'exposés ci-dessus,
- Prendre acte de la participation aux frais du SEDI,
- Autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération et de manière générale à faire le nécessaire.

Avis favorable à l'unanimité

<u>D42</u>: MARCHE DE FOURNITURES ET LIVRAISON DE VETEMENTS ET ACCESSOIRES DE PROTECTION ET DE SECURITE: ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES COORDONNE DE VIENNAGGLO

Dans le cadre du schéma de mutualisation des services adopté par ViennAgglo « Action 1 Groupements de commandes » et afin d'optimiser les achats, il est proposé aux communes membres qui le souhaitent de s'associer à ViennAgglo pour lancer un marché de fourniture et livraison de vêtements et d'accessoires de protection et de sécurité en groupement de commandes.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes proposée par ViennAgglo,

Considérant que ViennAgglo propose à la commune de Chuzelles d'adhérer au groupement de commandes pour la passation du marché de fourniture et livraison de vêtements et d'accessoires de protection et de sécurité, afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, et de permettre d'optimiser les prix des prestations,

Considérant les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes,

Avis favorable à l'unanimité

Les compte-rendus de conseils municipaux sont disponibles en version intégrale sur le site de la mairie, ou sur demande au secrétariat

<u>D43</u>: CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE AU SECRETARIAT

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la procédure des avancements de grade, un agent rédacteur de la commune pourra accéder, à compter du 1^{er} septembre 2017, au grade supérieur de rédacteur principal 2^{ème} classe de par son ancienneté dans le grade.

Afin d'assurer des perspectives d'évolution de carrière dans la collectivité et de développer l'action des services municipaux, il est proposé au conseil municipal de procéder à la création d'un poste de rédacteur principal 2ème classe à compter du 1er septembre 2017.

Avis favorable à l'unanimité

D44: SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2017

Afin de discuter des modalités d'attribution des subventions, plusieurs réunions avec les membres de la commission ont été planifiées dont une le 12 avril 2017 avec l'ensemble des élus et des représentants de l'Ecole de Musique pour une présentation de leur projet.

Madame PELAGOR-DUMOUT donne lecture des propositions de subventions faites par la commission.

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour approuver les montants des subventions.

Associations	Subventions 2017
ACCA	450,00 €
GV gymnastique volontaire	550,00 €
Association Familiale Rurale	500,00 €
Association des pêcheurs de la gère	350,00 €
Chorale «Clef des chants»	750,00 €
Club des anciens «Trait d'union»	250,00 €
Ecole de musique Chuzelles/Seyssuel	3 700,00 €
Ecole de musique Chuzelles/Seyssuel	3 000.00 €
Harmonie	900,00 €
Football Club de la Sévenne	1 200,00 €
Football Club de la Sévenne (stage)	500,00 €
Rugby Club Sévenne	750,00 €
Sono feux d'artifice (FCS)	200.00 €
Divers	900,00 €
TOTAL	14 000,00 €

Après avoir délibéré, par 17 voix pour et 1 abstention (H. FANJAT)

Le conseil municipal approuve le versement des subventions aux associations pour les montants ci-dessus.

D45: RYTHMES SCOLAIRES

Le décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et primaires publiques est paru le 28 juin 2017 au journal officiel.

Ce décret permet aux directeurs académiques des services de l'Education Nationale, lorsqu'ils sont saisis d'une proposition conjointe d'une commune et de son conseil d'école, d'autoriser le retour à une semaine scolaire organisée sur 4 jours sans que cela soit justifié par les particularités du projet éducatif national. Aucune mention n'est faite de l'aspect financier, c'est-à-dire de la pérennisation du fonds de soutien.

<u>Municipalité</u>

Le dossier de demande de modification de l'organisation scolaire transmis par l'Inspection de l'Education Nationale le 29 juin 2017 devait leur être retourné complété au plus tard le 4 juillet 2017 afin d'être examiné par le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) réuni exceptionnellement ce jour, 06 juillet 2017.

Lors du conseil d'école réuni ce lundi 3 juillet, il a été décidé, à la majorité, d'adapter l'organisation de la semaine scolaire en répartissant les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours tel qu'autorisé par le décret du 27 juin 2017 précité.

Les horaires de l'école ont été modifiés en parallèle afin d'augmenter le temps scolaire d'une demi-heure les quatre matinées favorisant ainsi l'apprentissage des fondamentaux en début de journée lorsque les élèves sont les plus attentifs et reposés. Le temps scolaire sera réduit d'une demi-heure les après-midis ; les élèves termineront à 16H00, le service de garderie périscolaire prenant le relai jusqu'à 18H30 en semaine, 18H00 le vendredi.

Les horaires proposés seraient donc les suivants pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis :De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Durant la garderie périscolaire à partir de 16H00, les agents communaux formés dans le domaine de l'animation et forts d'une expérience de 3 années, poursuivront certains ateliers mis en place depuis 2014.

L'adaptation de l'organisation de la semaine scolaire a ainsi été décidée en conseil d'école dans l'intérêt des élèves, en répartissant les temps scolaires pour qu'ils soient d'une part plus propices aux enseignements des fondamentaux en matinée et qu'ils permettent d'autre part de bénéficier d'un temps de repos hebdomadaire d'une journée en milieu de semaine.

Le dossier a été transmis à l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Vienne 1 le 4 juillet, une réponse est attendue suite au CDEN exceptionnel d'ici la fin de cette semaine.

La validation ou le refus par le CDEN du dossier transmis impliquera la reprise voire la suppression des règlements périscolaires des NAP, de la garderie et du restaurant scolaire.

Les tarifs applicables à la rentrée 2017/2018, délibérés en séance du 17 mai dernier, restent inchangés pour les trois services périscolaires (NAP, garderie et restaurant scolaire).

Le conseil municipal:

- Prend acte de la demande d'adaptation de l'organisation de la semaine scolaire telle que votées majoritairement en conseil d'école le 3 juillet 2017,
- Prend acte des modifications potentielles des règlements périscolaires de la garderie, des NAP et du restaurant scolaire telles que décrites cidessus.

<u>D46</u>: SERVICES PERISCOLAIRES: REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE 2017/2018

Vu la délibération n° 2017/45 relative aux rythmes scolaires,

Vu la délibération n°27 du 17 mai 2017 relatif aux tarifs de la garderie pour la prochaine rentrée scolaire,

Il est proposé au conseil municipal de modifier le règlement 2017/2018 de la garderie :

- D'une part en reportant les nouveaux tarifs applicables aux élèves non domiciliés à Chuzelles, délibérés le 17 mai dernier pour l'année scolaire 2017/2018 (pour rappel, les tarifs applicables aux élèves Chuzellois restent inchangés)
- D'autre part, dans l'hypothèse où la demande d'adaptation de la semaine scolaire soit acceptée par les services de l'Education Nationale, en modifiant les horaires d'accueil comme suit :

- Horaires d'accueil l'après-midi :
 - de 16H à 18H30 les lundis, mardis et jeudis
 - de 16H à 18H00 les vendredis

Pour les élèves Chuzellois : tarif fixé à 1.65 € l'heure et 1.15 € la dernière demi-heure de 18h à 18h30

Pour les élèves non domiciliés à Chuzelles : tarif fixé à 2.50 € l'heure et 1.50 € la dernière demi-heure)

- Suppression de l'accueil les mercredis matin
- Maintien des horaires d'accueil des lundis, mardis, jeudis et vendredis matin .

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, modifications du règlement intérieur de la garderie périscolaires telles que décrites ci-dessus.

<u>DELIBERATION N°47</u>: SERVICES PERISCOLAIRES: REGLEMENT INTE-RIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE 2017/2018

Vu la délibération n° 2017/45 relative aux rythmes scolaires,

Vu la délibération n°2 du 17 mai 2017 relatif aux tarifs de la garderie pour la prochaine rentrée scolaire,

Il est proposé au conseil municipal de modifier le règlement 2017/2018 du restaurant scolaire :

- D'une part en reportant les nouveaux tarifs applicables aux élèves non domiciliés à Chuzelles, délibérés le 17 mai dernier pour l'année scolaire 2017/2018 (pour rappel, les tarifs applicables aux élèves Chuzellois restent inchangés)
- D'autre part, dans l'hypothèse où la demande d'adaptation de la semaine scolaire soit acceptée par les services de l'Education Nationale, en modifiant l'horaire d'accueil à 12H00 (et non plus 11H45).

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, les modifications du règlement intérieur du restaurant scolaire pour l'année 2017/2018 telles que décrites ci-dessus.

Municipalité

Extrait de compte-rendu du conseil municipal du 4.10.17

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

PRESENTS: M. PELAGOR-DUMOUT, MT. ODRAT, H. JANIN, M. DELORME, D. MEZY, A. GRANADOS, D. BUTHION, A. GRES, I. MAURIN, F. VALOT, A. GODET, J. SOULIER, P. ALLARD, N. HYVERNAT, G. GONIN.

EXCUSÉ(S): M. MOREL (a donné pouvoir à M. PELAGOR-DUMOUT), M.

PESENTI (a donné pouvoir à MT. ODRAT)

ABSENT(S) EXCUSÉ(S): H. FANJAT

SECRETAIRE: I. MAURIN

<u>D48</u>: IMPLANTATION DE CONTENEURS ENTERRES PLACE DE L'EGLISE – AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC VIENNAGGLO.

Dans le cadre du réaménagement de la place de l'Eglise, il est envisagé d'implanter des points d'apports volontaires enterrés pour la collecte de la fraction recyclable des déchets ménagers et assimilés (emballages, verres, journaux).

ViennAgglo qui exerce la compétence de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés propose de recourir à ce dispositif lors de travaux de requalification de centre village dans un objectif partagé d'amélioration du service rendu et de qualité des espaces utilisés.

Les conditions administratives, techniques et financières d'installation, d'exploitation et de renouvellement font l'objet d'une convention dont un projet est annexé à la délibération.

Il est proposé au conseil municipal de valider le principe d'une telle implantation et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante avec ViennAgglo.

Avis favorable à l'unanimité

<u>D49</u>: MARCHE DE FOURNITURES ET LIVRAISON DE VETEMENTS DE TRAVAIL : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES COORDONNE DE VIENNAGGLO

Dans le cadre du schéma de mutualisation des services adopté par ViennAgglo « Action 1 Groupements de commandes » et afin d'optimiser les achats, il est proposé aux communes membres qui le souhaitent de s'associer à ViennAgglo pour lancer un marché de fourniture et livraison de vêtements de travail en groupement de commandes.

Avis favorable à l'unanimité

<u>D50</u>: SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ENLEVEMENT ET DE MISE EN FOURRIÈRE DES VEHICULES

Afin de fixer les conditions d'enlèvement, de gardiennage, de rétrocession et éventuellement de destruction des véhicules en infraction de stationnement ou réduits à l'état d'épaves sur le territoire communal, il est nécessaire de conclure une convention avec un gardien de fourrière disposant d'installations adéquates.

La société Garage de la Vallée, représentée par son gérant, M. Jacky BERTOCHE, a reçue l'agrément de gardien et d'installation de fourrière par arrêté préfectoral n° 2017-07-25-020 depuis le 19 mai 2017.

Il est proposé au conseil municipal de conclure une convention d'enlèvement et de mise en fourrière avec la société Garage de la Vallée et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention dont un projet est annexé à la délibération

Il est précisé que le tarif forfaitaire d'un montant de 230 € TTC appliqué à la commune pour les véhicules dont le propriétaire n'a pu être identifié est fixé par convention entre le Préfet du département et le gardien de fourrière. Ce tarif correspond aux frais d'enlèvement, de gardiennage et d'expertise du véhicule.

Avis favorable à l'unanimité

D51: ECLAIRAGE PUBLIC - RENOVATION TRANCHE 2 - RD36

Le diagnostic technique et financier de l'éclairage public réalisé par le SEDI sur le territoire communal fin 2015 a permis d'élaborer une programmation pluriannuelle d'investissement dans une démarche de conformité à la règlementation et d'optimisation de la consommation énergétique.

La première tranche du programme a consisté au remplacement de 33 luminaires vétustes par 33 luminaires Leds sur les secteurs des Pins, de la rue de Vienne et des Martinières.

La deuxième tranche consistera au remplacement d'une trentaine de luminaires vétustes par autant de luminaires Leds le long de la RD36.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant : prix de revient prévisionnel TTC de l'opération : 34 083 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il est proposé au conseil municipal de :

- Prendre acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération tels qu'exposés ci-dessus,
- Prendre acte que la participation prévisionnelle de la commune s'élève à 18 637 € (frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI et contributions aux investissements),
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention et tout document relatif à cette opération et de manière générale à faire le nécessaire.

Avis favorable à l'unanimité

D52 : ECLAIRAGE PUBLIC - RENOVATION TRANCHE 3 – DIVERS SECTEURS

Le diagnostic technique et financier de l'éclairage public réalisé par le SEDI sur le territoire communal fin 2015 a permis d'élaborer une programmation pluriannuelle d'investissement dans une démarche de conformité à la règlementation et d'optimisation de la consommation énergétique.

La première tranche du programme a consisté au remplacement de 33 luminaires vétustes par 33 luminaires Leds sur les secteurs des Pins, de la rue de Vienne et des Martinières.

La deuxième tranche consistera au remplacement d'une trentaine de luminaires vétustes par autant de luminaires Leds le long de la RD36.

La troisième tranche consistera au remplacement d'une vingtaine de luminaires vétustes par autant de luminaires Leds sur divers secteurs de la commune.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant : prix de revient prévisionnel TTC de l'opération : 19 203 €.

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il est proposé au conseil municipal de :

- Prendre acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération tels qu'exposés ci-dessus,
- Prendre acte que la participation prévisionnelle de la commune s'élève à 10 501 € (frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI et contributions aux investissements),
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention et tout document relatif à cette opération et de manière générale à faire le nécessaire.

Avis favorable à l'unanimité

D53 : RÉGULARISATION FONCIÈRE - CHEMIN DES BROSSES

Hubert JANIN expose aux membres du conseil municipal qu'un échange de terrain est projeté d'un commun accord entre la commune et un propriétaire chuzellois, le GFA des Brosses, afin de permettre la modification du tracé du chemin des Brosses.

L'échange concerne une partie des parcelles cadastrées B0306, B0307, B0308, B0310 et B1095 tel qu'il apparaît sur le plan annexé à la délibération.



Suite:

Une modification du parcellaire cadastral a été faite, cet échange doit faire à présent l'objet d'un acte notarié entre les deux parties. Les frais relatifs à cet acte sont à la charge du propriétaire chuzellois.

Il est proposé au conseil municipal de valider le principe de cet échange de terrain entre la commune et le GFA des Brosses et d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte notarié portant échange des parcelles.

Avis favorable à l'unanimité

D54: DECISION MODIFICATIVE: FPIC: CREDIT SUPPLEMENTAIRE

Par arrêté n°38 du 05 août 2017, le Préfet de l'Isère a établi le montant des retenues qui doivent être opérées sur les ressources fiscales de la commune pour alimenter le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Pour la commune de Chuzelles, le montant est fixé à 20 046 €. Lors de l'élaboration du budget primitif 2017, au chapitre 14, les crédits budgétaires avaient été ouverts à hauteur de 17 000 €. Il y a donc lieu d'abonder cette ligne budgétaire par une décision modificative. Cet abondement du FPIC se fera par prélèvement sur les ressources fiscales mensuelles d'août à décembre 2017.

Cet abondement du FPIC se fera par prélèvement sur les ressources fiscales mensuelles d'août à décembre 2017.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 739223 : FPIC Fonds		3 050 €
TOTAL D 014 : atténuations		3 050 €
D6875 : Dotations aux provi-		0€
TOTAL D 68 : Dotations aux		0€
R73111 : DM N°1 FPIC	3 050 €	
TOTAL R73 : Impôts et taxes	3 050 €	

Avis favorable à l'unanimité

D55 : STATIONNEMENT EN CENTRE VILLAGE - INSTAURATION D'UNE ZONE BLEUE

Afin de réguler et de fluidifier le stationnement en centre-village, sur les places de la Mairie et du Belvédère, et comme discuté en séance du conseil le 29 mai dernier, il sera proposé au conseil municipal la création d'une zone bleue sur l'ensemble des places de stationnement de ces deux places (hors places réservées aux personnes handicapées qui ne sont pas concernées par les zones bleues).

Chaque automobiliste pourra stationner son véhicule en zone bleue à condition de posséder un disque de stationnement.

L'automobiliste s'engagera en utilisant le stationnement en zone bleue à respecter le temps limité qui lui est imparti. Tout manquement à la règle se verra sanctionné d'une contravention.

La création de la zone bleue donnera lieu à un arrêté du Maire au titre des pouvoirs de police : cet arrêté précisera les horaires de stationnement, la durée autorisée de stationnement ainsi que la catégorie de contravention et son montant.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Se prononce favorablement à la création d'une zone bleue en centre-

village sur les places de stationnement des places de la mairie et du Belvédère.

- Autorise Madame le Maire à entreprendre toute formalité, accomplir toute démarche, signer tout document administratif ou comptable s'y rapportant, et plus généralement faire le nécessaire.

DELIBERATION N°56: COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2016 DE VIENNAGGLO.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-39 et L 2224-5,

Vu les lois du 2 février 1995 et du 12 juillet 1999,

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés,

Vu le rapport d'activité de ViennAgglo pour l'année 2016,

Ce rapport d'activité est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par ViennAgglo aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands projets d'intérêt communautaire.

Il intègre pour l'année 2016 :

- Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,
- Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement,
- Le rapport annuel d'accessibilité.

Ce rapport est consultable en mairie.

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport annuel d'activité 2016 de ViennAgglo.

Les compte-rendus de conseils municipaux sont disponibles en version intégrale sur le site de la mairie, ou sur demande au secrétariat



Chuzelles

17ème

Marché de Vinché de Vinché

18h30

Spectacle de marionnettes offert par l'ACAC

19h30 Arrivée du Père-Noël Nombreux
stands:
animation,
artisanat,
restauration,
Téléthon

Samedi 2 décembre à partir de 17h

Renseignements exposants : adressez-vous en Mairie

organisé par la Municipalité